REGARDS CROISÉS SUR LA DÉCENTRALISATION EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Ce livre offre un canal pour se prononcer sur la décentralisation, amorcée dans les 1970 et 1980, à la demande des institutions internationales, où les collectivités locales semblent poursuivre leurs apprentissages, dans des contextes nationaux extrêmement différents

Il s'est agi pour les contributeurs, dans une approche d'inter(trans) disciplinarité, de questionner la décentralisation en Afrique subsaharienne en analysant les enjeux et les défis à relever dans un continent en quête d'émergence.

L'ouvrage est structuré autour de quatre axes où les auteurs éclairent à partir d'expérience empirique menées à des échelles nationales de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale et se poursuit dans les échelles infranationales.

Ces travaux jettent un regard croisé et comparatif à partir des constructions théoriques de la décentralisation et des objectifs qui lui ont été assignés. On retient que la décentralisation reste à être réinventée.

Cet ouvrage, tout en suscitant des débats autour de la décentralisation, demeure un outil de base pour les décideurs, chercheurs, praticiens et étudiants africains dans un contexte de géopolitique agité.



Yéboué Stéphane Koissy KOFFI *est Enseignant-chercheur à l'université Peleforo Gon Coulibaly et spécialiste en géographie du développement.*



Joseph Kouadio KRA *est Enseignant-chercheur et spécialiste en géographie du développement et aménagement du territoire à l'Université Peleforo Gon Coulibaly.*



Roger Yoboué Guy KOFFI *est Enseignant-chercheur à l'Université Alassane Ouattara et spécialiste d'aménagement et de développement rural.*

Illustration de couverture des auteurs.

ISBN : 978-2-336-59043-1

28 €

Sous la direction de Yéboué Stéphane Koissy KOFFI, Joseph Kouadio KRA, Roger Yoboué Guy KOFFI

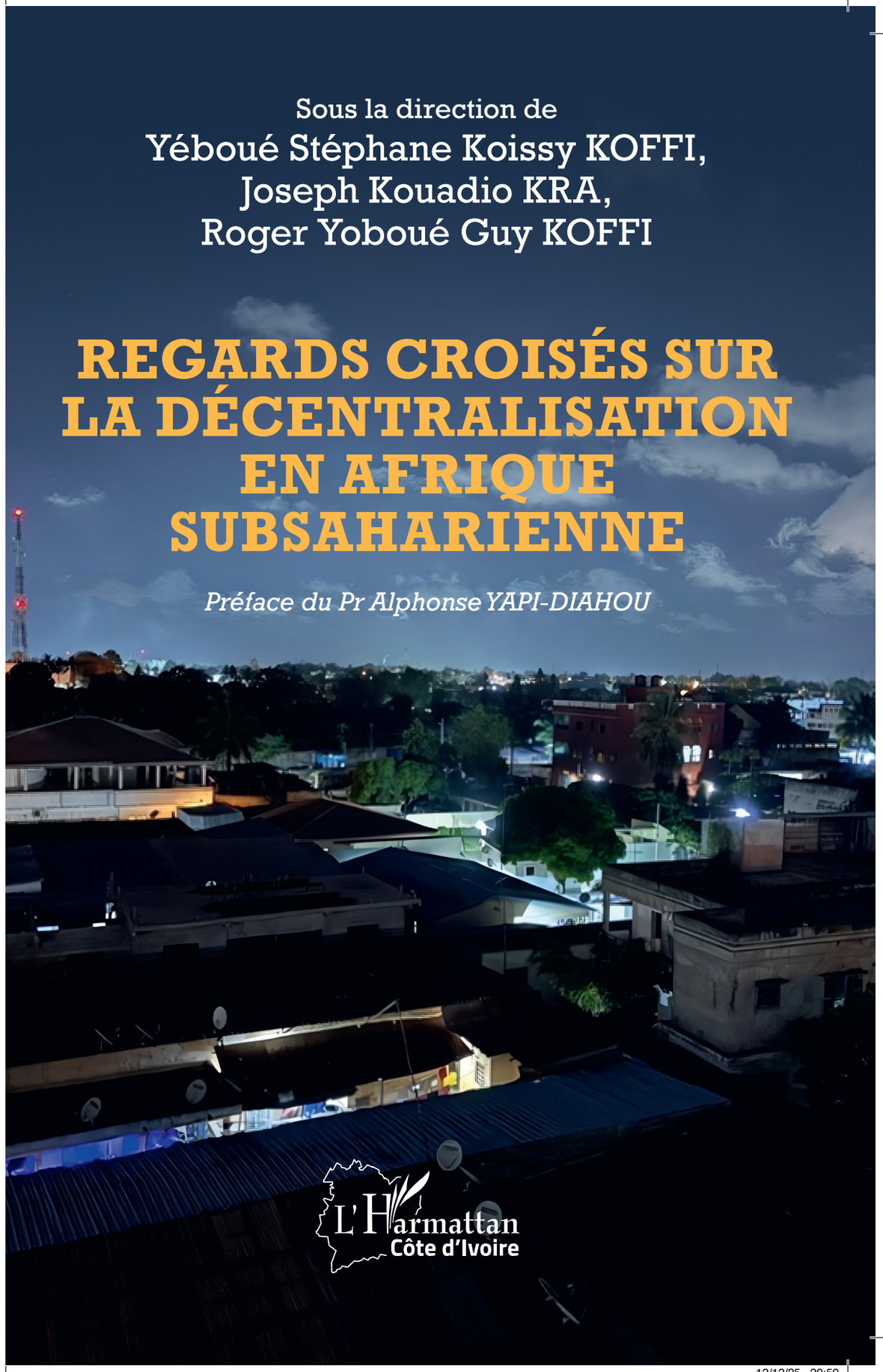
REGARDS CROISÉS SUR LA DÉCENTRALISATION EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Sous la direction de

Yéboué Stéphane Koissy KOFFI,
Joseph Kouadio KRA,
Roger Yoboué Guy KOFFI

REGARDS CROISÉS SUR LA DÉCENTRALISATION EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Préface du Pr Alphonse YAPI-DIAHOU



H_CI_GF_KOFFI_14,9_REGARDS-CROISES.indd 1

12/12/25 20:59

REGARDS CROISÉS SUR LA DÉCENTRALISATION EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Préface du Pr Alphonse YAPI-DIAHOU

Sous la direction de
Yéboué Stéphane Koissy KOFFI,
Joseph Kouadio KRA,
Roger Yoboué Guy KOFFI

REGARDS CROISÉS SUR LA DÉCENTRALISATION EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Préface du Pr Alphonse YAPI-DIAHOU

L'Harmattan
Côte d'Ivoire

©L'HARMATTAN, 2025

5-7, rue de l'École-Polytechnique ; 75005 Paris

www.editions-harmattan.fr

ISBN : 978-2-336-59043-1

EAN : 9782336590431

SOMMAIRE

SOMMAIRE **7**

COMITÉ SCIENTIFIQUE **11**

COMITÉ DE LECTURE **13**

AXE 1 .ONTOLOGIE DE LA DÉCENTRALISATION ET CONSTRUCTION CONCEPTUELLE DU PROCESSUS **21**

Article 1.*LE TERRITOIRE* : COMPRENDRE LES APPROCHES D'ANALYSE EN CONTEXTE DE DÉCENTRALISATION : UNE COMPARAISON DE L'APPROCHE PAR LES MILIEUX INNOVATEURS ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL **23**

Isidor G. SENG Félix WATANG ZIÉBA *23*

Article 2. LA CONFÉRENCE AFRICAINE FRANÇAISE DE BRAZZAVILLE ET LA DÉCENTRALISATION ADMINISTRATIVE DU CONGO (1944-1957) **45**

MBANI Méchak Gilmalik Eliezer *45*

Article 3. POLITIQUE DES COMMUNES DE CONVERGENCE AU NIGER DE 2012 À 2018 **63**

YAO Yao Jules *63*

AXE 2. DECENTRALISATION ET GOUVERNANCE LOCALE **79**

Article 4.LA DÉCENTRALISATION DANS LES PROGRAMMES ÉDUCATIFS IVOIRIENS DE GÉOGRAPHIE EN QUATRIÈME ET PREMIÈRE **81**

TUO Dotanan ...,KOUAME Kouadio Arnaud *81*

Article 5.POUVOIRS LOCAUX ET GESTION DU FONCIER : QUEL IMPACT SUR LE PROCESSUS DE DECENTRALISATION DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE POSTELECTORALE DE 2010 DANS LA COMMUNE D'ABOBO? **101**

CAMARA Oumar, *101*

Article 6.ENJEUX ET IMPACTS DE LA DECENTRALISATION EN MILIEU PERIURBAIN DAKAROIS : CAS DES COMMUNES DE DIASS, SINDIA ET KEUR MOUSSA 121

CISSE Adja Fatima 121

AXE 3. DECENTRALISATION, DEVELOPPEMENT DURABLE ET ECONOMIE LOCALE 137

Article 7.L'ACCES A L'ASSAINISSEMENT DANS LES QUARTIERS A HABITAT EVOLUTIF DE LA VILLE DE BOUAKE 139

KOUAKOU Kouamé Serge 139

KOFFI Guy Roger Yoboué 139

Article 8.LES COLLECTIVITES TERRITORIALES FACE AUX DEFIS DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES DE LA FILIERE MANIOC DANS LA SOUS-PREFECTURE DE TOUMODI (CENTRE DE LA COTE D'IVOIRE) 157

Aya Suzanne KONAN,Kanhoun Baudelaire KOUAME, KOFFI Yéboué Stéphane Koissy, 157

Article 9. DÉCENTRALISATION ET PROMOTION DU TOURISME DANS LES VILLES DE SAN PEDRO, TIASSALÉ ET BOUAKÉ..... 175

(CÔTE D'IVOIRE) 175

KOUADIO Kouakou Abraham, 175

DJADOU Tanoh Pascald, 175

AXE 4 LA DECENTRALISATION EN QUESTION ? 195

Article 10.LA COOPERATION DECENTRALISEE, LEVIER DU DÉVELOPPEMENT LOCAL EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE ? L'EXPERIENCE DU CAMEROUN 197

EKOTO Julien 197

Article 11.PLAIDOYER POUR UNE PARTICIPATION CITOYENNE VÉRITABLE AU PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION EN CÔTE D'IVOIRE 213

KOFFI Yéboué Stéphane Koissy 213

Article 12.MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE MIGRANTE ET ACTION PUBLIQUE LOCALE AU CAMEROUN : UNE LECTURE DE LA

PRISE EN COMPTE DES POTENTIALITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES DANS LES POLITIQUES ET STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DANS LA RÉGION D'ORIGINE233

Jean Marie ETOGO ASSENE NKOU,Pierre KAMDEM,.....233

Article 13;LES ASSOCIATIONS LOCALES ET LA GESTION DU FONDS MINIER DE DEVELOPPEMENT LOCAL (FMDL) DANS LA COMMUNE DE HOUNDE AU BURKINA FASO : DES REVENDICATIONS SOCIALES AU SUIVI-CONTROLE DE LA RENTE MINIERE.....257

Kouka Sawadogo,Géraud Magrin,257

COMITÉ SCIENTIFIQUE

ANOH Kouassi Paul, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire

ASSI-KAUDJHIS Joseph, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

ASSI-KAUDJHIS Narcisse, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

ATTA Koffi Lazare, Maître de Recherche, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire

BAH Henri, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

BEZUNESH Tamru, Professeure des universités, Université Paris 8, France

BIKPO Céline, Professeur Titulaire, Université Felix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

BORELL-ESTUPINA Valérie, Maître de Recherche HDR, Université de Montpellier, France

GOGBÉ Téré, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan, Côte d'Ivoire

KOFFI Brou Émile, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

KOFFI-DIDIA Marthe, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan, Côte d'Ivoire

MAGRIN Géraud, Professeur des Universités, Université Paris 1, France

YAPI-DIAHOU Alphonse, Professeur Émérite, Université Paris 8, France

YASSI Gilbert Assi, Maître de Conférences, École Normale Supérieure, Côte d'Ivoire

COMITÉ DE LECTURE

ADOMON Athanase, Maître-Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire

ALLOGHO-NKOGHE Fidèle, Maître de Conférences, École Normale Supérieure, Libreville, Gabon

DJANE Kabran Aristide, Maître de Conférences, Université Péléforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire

GOULIA Vlangny Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire

KOFFI Guy Roger Yoboué, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

KOFFI Yéboué Stéphane Koissy, Maître de Conférences, Université Péléforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire

KOUADIO Adou François, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KOUASSI Konan, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

KRA Kouadio Joseph, Maître de Conférences, Université Péléforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire

N'GUESSAN Atsé Alexis Bernard, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

SODORE Abdoul Azise, Maître de Conférences, Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso

PRÉFACE

La décentralisation vogue d'intérêt en intérêt dans de nombreuses sphères de la société : les milieux académiques et scientifiques, ceux des organisations internationales et de leurs agences, le monde des associations catégorielles, tous s'en mêlent. Les agences multiplient les projets sectoriels. « L'appui » est le maître-mot par lequel, chacun tente de justifier son intérêt thématique ou sectoriel. Le foisonnement des projets et autres programmes d'appui, dans les premières vagues de la décentralisation, est révélateur à ce propos.

La pile des productions dédiée à la décentralisation ne cesse de s'épaissir. Cet ouvrage en rajoute à cette pile, et vient éclairer le processus sous un regard actualisant sans doute d'autres, mais s'en détache par deux points ; d'une part, par la latitude qu'ont les auteurs de cibler leurs entrées, et d'autre part, par la perspective adoptée, le croisement des regards, qui suggère la comparaison. Celle-ci commence par les contextes géopolitiques, (Cameroun, Sénégal, Côte d'Ivoire, Niger, Congo, Burkina Faso), et se poursuit dans les échelles infranationales, (Abidjan, Maroua, Bouaké, Dakar, Brazzaville, Korhogo, San Pedro, Tiassalé, Toumodi). Les villes capitales n'ont plus la part belle. Dans cette perspective, la confrontation est embrayée par les analyseurs adoptés, lesquels recouvrent différents domaines de compétences des collectivités territoriales visitées. Le croisement se déporte sur le champ des disciplines intéressées : Géographie, Sociologie, Histoire, Science Politique, Droit… Chacun des auteurs observent et éclairent le phénomène à travers ses « lunettes » propres. Ce choix du comparatisme est naturel et légitime à bien d'égards.

Quels pays du continent, du nord au sud, d'est en ouest, ont-ils résisté à cette évolution structurelle, sociétale, politique, qu'incarne la décentralisation ?

Que le processus se mette en place dans des agendas décalés dans le temps, cela ne constitue pas un problème. Aussi, de nombreuses réformes qui constitutionnalisent la décentralisation, ou qui prescrivent la révision des échelles et des échelons institutionnels de pouvoir, ne sont pas des signes d'une remise en cause d'une évolution actée. Cette généralisation, de fait, de la décentralisation était inévitable. En effet, la décentralisation est bien fille du néolibéralisme qui y a poussé, pour

en faire un levier de son assise et de son expansion, dans les sociétés et les territoires.

Pour ne rien oublier ou négliger du lien entre la décentralisation et les transformations sociales, les éditeurs ont circonscrit les contributions autour de quatre axes à visiter et à débattre. Et à juste titre, ils posent les déclinaisons objet du premier axe, comme le point d'entrée dans l'ouvrage. Ce dernier se structure autour de l'ontologie de la décentralisation, la déconstruction conceptuelle du processus, les approches méthodologiques. Il s'agit d'interroger, par cette entrée, la responsabilité du chercheur et celle des institutions décentralisées.

Cette première balise posée, un deuxième axe propose de balayer l'appropriation de la décentralisation, en s'appuyant sur des expériences de mise en œuvre et de gouvernance locale. L'appel affiche alors les échelles de compétences, les enjeux économiques et les interrelations internes aux collectivités publiques, la participation et le contrôle citoyen, comme de potentiels analyseurs de l'ancrage de la démocratie locale. Le développement durable, cette nouvelle prescription des institutions de la mondialisation, passe en revue, dans l'***axe trois***, les problématiques du changement climatique, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'accès aux services de santé, à l'éducation, à l'eau salubre, à l'énergie et à l'assainissement : en creux, c'est l'invitation à penser les équipements et infrastructures en réseaux ainsi que les vulnérabilités socio-spatiales. Avec le « développement de l'économie locale », l'avant dernier axe convie également à un changement d'échelle d'observation et d'analyse, pour s'en tenir alors au niveau local, sinon, de proximité géographique et sociale. Les projets de développement, les potentialités localement situées et leur exploitation, les mécanismes de mobilisation des ressources et des acteurs, et les perspectives d'une diplomatie du développement local structurent cet avant-dernier axe. C'est sous une formule interrogative qu'est présenté le quatrième et dernier axe : La décentralisation en question ? Ici, ce sont les défis de la décentralisation qui titillent ! Le capital humain ; les mobilisations sociales, le jeu politique et les pratiques des élus.

Les articles offrent une inévitable traversée des axes, compte tenu de la polysémie du développement, de l'emboîtement des échelles d'observation et d'analyse, sans occulter les exigences. Le renouvellement des législations ou la relecture de celles-ci, pour tenir compte des CT, est une de ces exigences. L'encadrement des secteurs

et domaines d'activité et d'action des collectivités des CT, et autres acteurs émergés, y poussent.

Les cadres et conditions de promotion sociale et économique des citoyens, dans les différents territoires, reviennent de bout en bout dans le volume ; soit par le biais des activités, soit par les positionnements les plus prometteurs pour la mobilisation des acteurs sociaux, multisitués. Les actions des collectivités se déroulent dans des contextes géopolitiques, dont la présentation vaut le détour des auteurs, qui en présentent la complexité. Et pour cause, ils sont, (*Cf.* T7), déterminant pour lire la pluralité des acteurs, et la diversité de leur profil et les bases de leur légitimité. Le périurbain dakarois, qui questionne les enjeux et impacts de la décentralisation, est un cadre spatial d'observation de cette complexité.

Quel auteur esquiverait la question du financement, au motif de se consacrer à la périurbanisation, ou à l'assainissement ?

Aborder le périurbain expose les auteurs à des détours par la problématique du foncier, la terre étant l'assise physique des établissements habités. Plus qu'un détour, cette problématique du foncier s'impose aussi aux entrepreneurs promoteurs d'activités économiques. On le voit dans le secteur de l'agriculture, toutes filières confondues, avec une mise en perspective des inégalités sociales ou de genre (T11), de même que l'exploitation minière. Les équipements en réseau ou non, par le bais de l'accessibilité, flirtent avec la salubrité et l'hygiène des lieux, et donc de l'assainissement. Ainsi, les organisations coutumières ou traditionnelles et les associations d'inspiration exogène, comptent désormais. Effet, d'une légitimité résultant de la décentralisation et du néolibéralisme.

Dans des logiques diverses, les enjeux économiques et les activités promues balaient des secteurs et filières variées : du tourisme à l'exploitation minière (aurifère ici), à l'agriculture, mais aussi la production et la gouvernance urbaine, etc.

Le questionnement sur les apports de la décentralisation au travers des politiques locales et des ressources techniques et/ou politiques déployées, est une constante, en partage chez les auteurs. Les lignes consacrées à la participation, interrogent sur son effectivité, au regard de la position tenue des acteurs sociaux, dans la conception et l'élaboration du budget municipal, par exemple, face à des fonctionnaires en position de régence. Plus spécifiquement encore, la

décentralisation montre ses limites dans ses prétentions à l'éradication des vulnérabilités ou de la pauvreté par les jeux de la participation, de la responsabilisation du local, ainsi que l'éclaire une expérience nigérienne. Même quand il s'agit d'actions prétendant intégrer les femmes dans le champ de l'économie, en priorisant des secteurs et des filières, où elles ont une permanence inégalée. La promotion de la citoyenneté par la formation et par le système d'éducation, est en peine.

La décentralisation est porteuse d'enjeux diplomatiques, ainsi que le laisse entrevoir une lecture même diagonalisée des contributions. Par la coopération décentralisée, la question des compétences est posée, où par le prisme des ressources humaines et sociales, l'on retrouve différentes catégories de personnes en situation de migration, avec des entrées par le genre d'une part (T12), et les diasporas (T13), d'autre part. La mise en scène des migrants est plus nette encore. Les modèles d'organisation (groupement et individualité) rendent compte des stratégies des acteurs en vue de performer leur production, de se légitimer auprès des CT. Il s'ouvre aussi à la multiplication des organisations représentatives des intérêts en présence, pour créer un rapport de force à leur avantage, face aux CT et permettant à celles-ci de s'adjuger des parts de rentes. Ceux-ci, monnayant les savoirs et savoir-faire, comme rente réinvestie, donnent la mesure des apports de la migration, ouvrant ainsi la décentralisation à des acteurs présents, même physiquement hors sol. Sans doute, ces acteurs renforcent-ils ou au contraire, corrigent-ils, les inégalités territoriales, en ciblant leurs régions d'origine pour y concentrer les investissements.

Les enjeux méthodologiques : Une des attendes de ce projet est perçue dans les différentes contributions. Des lignes renseignent, ici et là, sur les supports indispensables à la construction des analyses et réflexions induites. Les acteurs sont convoqués à présenter partout, les uns objets de questionnement, les autres interpellations pour leurs actions, d'autres encore pour leurs interactions ou non, etc... Les échelles d'observation et d'analyse sont variées, et rendent compte surtout de la géographie des communes, entre aires urbanisées et espaces ruraux absorbés. Les auteurs donnent bien souvent la parole à ces acteurs, dont les discours permettent alors de saisir la portée des analyses, laissant apparaître des approches originales, ainsi que l'atteste l'idée de situer le processus dans le système éducatif, via les manuels scolaires.

C’est un essai qui en appelle d’autres, par des approfondissements inspirés par le recul, mais aussi les innovations. La décentralisation est sans doute une passerelle vers le Droit et l’Economie ou encore la Science Politique, et donc une ouverture des disciplines (interdisciplinaire), pour mettre en perspective des recherches, à partir de questionnements scientifiques communs.

Alphonse YAPI-DIAHOU

Professeur Émérite des Universités,

Université Paris 8/ LADYSS (UMR 7533)

Carcassonne, le 11 décembre 2024

Article 9
DÉCENTRALISATION ET PROMOTION DU TOURISME DANS LES VILLES DE SAN PEDRO, TIASSALÉ ET BOUAKÉ (CÔTE D'IVOIRE)

KOUADIO Kouakou Abraham,
Docteur en Géographie du Tourisme,
Consultant en Tourisme et Développement Territorial/
Marketing Territorial
kouadioabraham7@gmail.com

DJADOU Tanoh Pascald,
Institut National Supérieur des Arts et d'Action Culturelle
(INSAAC)
Abidjan, Côte d'Ivoire
tanohpascald@gmail.com

Résumé

La Côte d'Ivoire entame le processus de décentralisation dictée par les institutions de Bretton Woods suite à une conjoncture économique défavorable en 1980. Pour pallier à celle-ci, il a été recommandé, entre autres, le transfert de prérogatives de l'État central vers les collectivités territoriales parmi lesquelles figure la valorisation du tourisme. L'objectif de cette étude vise à faire le diagnostic de la politique de gouvernance du tourisme dans les villes de San Pedro, de Tiassalé et de Bouaké. Une démarche scientifique axée sur la recherche documentaire, des observations de terrain et des entrevues avec les autorités décentralisées a permis de structurer la recherche. Il résulte que ces différentes villes bénéficient du statut de collectivités décentralisées ont reçu le transfert des compétences en matière de valorisation du tourisme.

Mots clefs : Décentralisation, valorisation, tourisme, villes, Côte d'Ivoire

Abstract

Côte d'Ivoire began the decentralisation process dictated by the Bretton Woods institutions following an economic downturn in 1980. To overcome this situation, it was recommended that the central government transfer its prerogatives to the local authorities, including the development of tourism. The panacea of promoting tourism was thus offered as a way of revitalising the economy and developing the local economy.local. The aim of this study is to diagnose tourism governance policy in the territorial entities of the towns of San Pedro, Tiassalé and Bouaké. A scientific approach based on documentary research, field observations and interviews with the decentralised authorities was used to structure the research. As a result, these different towns have the status of decentralised authorities and have received the transfer of powers in terms of tourism development.

Keywords : Decentralisation, development, tourism, towns, Côte d'Ivoire

Introduction

Dès l'indépendance, l'État a pris en charge le développement économique et social des populations. Ce développement a été la mise en place d'une politique d'aménagement du territoire qui consistait à l'entreprise d'opérations volontaristes dans le pays. Cette politique menée est jugée pour certains satisfaisante et pour d'autres insatisfaisante (A. A. HAUHOUOT, 2002, p. 273). Ainsi, avec l'avènement des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) lié à la crise des années 1980, l'État s'est désengagé de nombreux domaines et entame le processus de la décentralisation en vue du transfert des compétences aux collectivités territoriales. En effet, elle suppose la reconnaissance des affaires locales, distinctes des affaires nationales. Cette distinction entre les affaires dont le règlement est confié aux collectivités territoriales et celles qui appartiennent à l'État relève d'énumérations faites dans les lois au niveau central par les ministères,

à travers leurs services centraux et déconcentrés. Ces compétences sont dès lors confiées aux différentes collectivités territoriales selon la répartition faite par l'État, car, les entités décentralisées concourent avec l'État au développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et scientifique des populations et de manière générale à l'amélioration constante de leur cadre de vie (Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local, 2013, p. 83).

Le transfert de compétences est toutefois présidé par plusieurs principes tels que la globalité, l'exclusivité, l'accompagnement ou la mise à disposition, la subsidiarité et bien d'autres. Le principe de la globalité suppose que les transferts doivent être globaux : chaque domaine de compétence est attribué en totalité soit au district, soit à la région, soit à la commune. Le principe de l'exclusivité stipule que les compétences à chaque niveau sont en principe exclusives. Cela signifie que les transferts ne doivent pas provoquer l'ingérence d'une collectivité dans les affaires d'une autre. En effet, est interdite toute tutelle exercée par une collectivité supérieure (par exemple la région) sur une collectivité de niveau inférieur (par exemple la commune). Quant au principe de l'accompagnement ou de la mise à disposition, il suggère que les transferts de compétence doivent être rigoureusement accompagnés du transfert par l'État aux collectivités ou de la mise à leur disposition des moyens nécessaires à l'exercice des compétences transférées. Et, enfin le principe de la subsidiarité estime que les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon. Ainsi, en Côte d'Ivoire les collectivités territoriales jouissent selon la loi n°2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales, d'une compétence générale et de compétences spéciales attribuées par les lois et règlements. Les compétences autres que celles prévues par les dispositions de la présente loi peuvent être transférées en cas de besoin de l'État aux collectivités territoriales. Dès lors, la promotion du tourisme fait partie du Titre III de compétence générale octroyée par l'État ivoirien aux différentes collectivités territoriales dont San Pedro,Tiassalé et Bouaké. Il s'agit en matière de promotion du tourisme pour lesdites collectivités d'abord, d'élaborer et mettre en œuvre un plan local de développement touristique en harmonie avec le plan de développement national ensuite de soutenir des actions de promotion du tourisme d'intérêt local et enfin de créer, équiper et gérer des sites touristiques et des infrastructures de promotion du tourisme local.

Depuis la promulgation du décret de transfert et répartition des compétences, surtout en matière de valorisation du tourisme, il y a deux décennies d'exercice des collectivités territoriales de Tiassalé, San Pedro et Bouaké. Ainsi, la préoccupation qui sous-tend cette contribution est *comment la décentralisation territoriale à travers le transfert de compétence en matière de promotion du tourisme favorise-t-elle le développement local des collectivités territoriales de San Pedro,Tiassalé et Bouaké ?*

Les travaux scientifiques qui abordent la question de la décentralisation en Côte d'Ivoire n'ont pas encore exploré ce champ de réflexion. Certains auteurs comme A. ADOMON (2017, p. 254) ont plutôt fait le bilan de la décentralisation tandis que P. C. NAHI (2021, p. 167) a porté sa réflexion sur la décentralisation des politiques éducatives en Côte d'Ivoire. Quant à J.-P. A. KOUTOUA et E. K. KOUAKOU (2019, p. 115) ils abordent la question du non-respect du cadre juridique et règlementaire de la politique de décentralisation et ses conséquences sur le développement de la commune de Grand-Bassam. Aucune étude concernant le bilan de la décentralisation dans la promotion du tourisme de ces villes n'a été menée, ce qui explique le choix de notre sujet : « décentralisation et promotion du tourisme dans les villes de San Pedro, Tiassalé et Bouaké ».

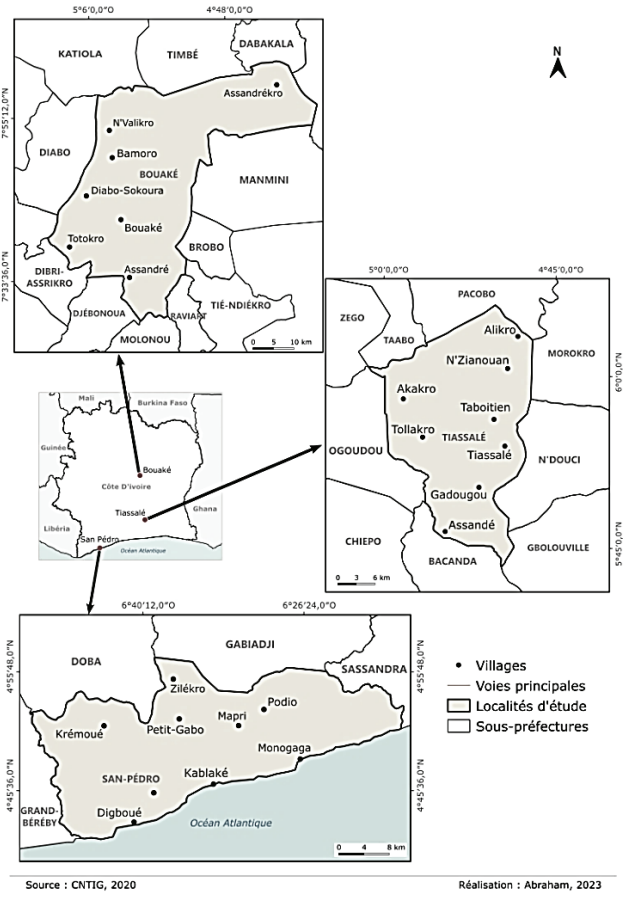
Dans le cadre de cette contribution, il est question de faire le bilan après deux décennies sur les effets induits de la prérogative en matière de valorisation touristique dans la gouvernance locale desdites collectivités. L'hypothèse générale de cette contribution stipule que la décentralisation via la promotion du tourisme est un levier de redynamisation économique et de recomposition socio-spatiale des collectivités territoriales de Tiassalé, San Pedro et Bouaké.

1- Méthodologie

Cette contribution s'appuie sur une étude comparative portant sur les actions de développement et de promotion touristique dans les collectivités territoriales de San Pedro, Tiassalé et Bouaké. Ces actions entrent dans le cadre de la décentralisation visant la promotion et le développement du tourisme dans ces entités locales via leurs prérogatives.

L'objectif assigné à la contribution est de dresser un bilan de la décentralisation en matière de la valorisation du tourisme dans lesdites collectivités locales après deux décennies d'exercice. Pour la démarche méthodologique, nous avons opté pour une étude comparative de certaines collectivités décentralisées, notamment Tiassalé, San Pedro et Bouaké (Voir figure 1).

Figure 1 : Localisation des villes de Tiassalé, San Pedro et Bouaké



Les communes ivoiriennes sont d'office des collectivités locales. Les plus anciennes du pays dont les premières sont fonctionnelles depuis 1980. Le processus de communalisation se poursuivra successivement des années 1985, 1995 et 2018. La Côte d'Ivoire compte à ce jour un total de 201 communes de son ressort territorial

dans lequel trois ont été retenues en tenant compte des critères de catégories. Il s'agit entre autres de la situation géographique et de l'ancienneté. La stratification en catégorie de communes a été faite en fonction de la taille de la population. Dès lors, notre choix s'est de prime à bord porté sur Tiassalé comme étant la petite commune, localisée à la pointe du « V » Baoulé avec une population de 83.648 habitants au recensement général de la population et de l'habitat de 2021. (RGPH, 2021). La commune de Tiassalé appartient à la Région de l'Agnéby-Tiassa. Elle a été la seule commune bicéphale en Côte d'Ivoire de 1985 à 2018. Ainsi, la reconfiguration territoriale qui est soutenue par le décret n° 2018-438 du 03 mai 2018, portant création de la commune de N'douci vient mettre un terme au bicéphalisme qui régnait 33 ans. Le périmètre de la commune de Tiassalé est rectifié pour englober dans sa limite territoriale les villages de Broukro, Dibykro, Mafia, Niamoué, Komenan-Kpéi, Taboitien, Tiassalé et Tollakro. Ensuite, la ville San Pedro, située à 9°32 de latitude nord et 6°29 de longitude ouest, fait partie du district du Bas-Sassandra (anciennement la région de Bas-Sassandra). Elle est située au bord de l'océan Atlantique, sur le golfe de Guinée, à 368 km d'Abidjan, capitale économique du pays, par la route communément appelée « la Côtière ».San Pedro est peuplé de 390.654habitants (RGPH, 2021) et est l'entité moyenne retenue. Enfin, avec une population de 832.371 habitants (RGPH, 2021) Bouaké fait office de la grande collectivité territoriale. Elle est localisée dans la vallée du Bandama précisément au centre de la Côte d'Ivoire en zone savanicole dont les coordonnées géographiques sont 7°45'00' de Latitude Nord et 5°7'00' de Longitude Ouest. La commune de Bouaké appartient à la région administrative du Gbêkê. Elle a été influencée par la crise politico-militaire de 2002-2011 qui l'a fortement endommagée. La commune est composée de la ville de Bouaké et de 69 villages. Elle est incluse dans la Région du Gbêkê et limitée au Nord par les villes de Katiola et Dabakala, au Sud par la ville de Tiébissou, à l'Est par les villes de M'bahiakro et Prikro et à l'Ouest par les villes de Botro, Béoumi et Sakassou. Le choix de cette commune se justifie car, elle est le chef-lieu de département et de la Région de Gbêkê. C'est l'une des premières communes de Côte d'Ivoire avec Abidjan. Déjà le 1er août 1952 Bouaké fut érigé en commune mixte et transformé en commune de plein exercice en 1955. À la suite des élections de 1956, un conseil municipal fut élu ayant à sa tête M. Djibo Sounkalo qui dirigea la municipalité jusqu'aux élections de 1980, date de la réforme municipale

en Côte d'Ivoire. Les logiques géographiques et démographiques ont été déterminantes pour le choix de ces trois villes.

La collecte des données s'est faite au moyen deux techniques à savoir : la recherche documentaire et l'enquête de terrain. La recherche bibliographique a consisté à recourir des travaux antérieurs et des documents administratifs à l'effet de rechercher des statistiques des budgets communaux et des investissements initiés en faveur du tourisme. Ces éléments ont des effets induits sur la gouvernance locale et du développement des collectivités territoriales. L'enquête de terrain a permis de faire l'observation directe et de réaliser une enquête par questionnaire. Avec l'observation directe sur le terrain, il s'est agi de rechercher les informations relatives à l'aménagement touristique, à la promotion des attraits du patrimoine socio-culturels. En outre, nous avons observé l'état des voiries, des infrastructures et équipements de loisirs. L'entretien a consisté à échanger avec les acteurs importants de la décentralisation notamment le directeur national de la décentralisation et du développement local, les préfets de San Pedro, Tiassalé et Bouaké. Ces entretiens se sont poursuivis auprès des élus locaux. Les entretiens auprès de ces différents acteurs ont porté sur les appuis et les conseils apportés aux communes, les transferts de compétences, les moyens financiers octroyés à ces derniers, les actions des conseils municipaux et le bilan socio-spatial de la gouvernance locale du tourisme.

Les principaux résultats s'articulent sur : les compétences dévolues aux collectivités territoriales, le bilan économique et socio-spatial de la gouvernance locale de valorisation du tourisme dans les collectivités territoriales.

2- Résultats d'analyse

2.1 Les compétences dévolues aux collectivités territoriales

2.1.1 Le cadre juridique des compétences transférées aux entités décentralisées

Des organismes locaux du tourisme peuvent être créés par les collectivités territoriales pour le développement du tourisme. Il est donc évident d'appréhender que les deux textes juridiques présentent les prérogatives des communes de Tiassalé, San Pedro et Bouaké à mener

des actions de développement et de promotion touristique dans leur territoire.

2.1.2 Les actions des collectivités territoriales dans le développement et promotion touristique

La politique de décentralisation confère l'orientation et la réalisation d'actions de développement au niveau des communes de San Pedro, Tiassalé et Bouaké. Les actions de développement et de promotion touristique des conseils municipaux sont limitées au niveau des villes de San Pedro, Tiassalé et Bouaké. S'agissant des actions de développement touristique, les conseils municipaux de San Pedro et Tiassalé ont réalisé dans leur ressort territorial des travaux d'aménagement urbain : de structuration des voiries et divers, d'embellissement des espaces verts, de l'hygiène publique et de l'assainissement ainsi que la sécurité des biens et de la population (construction de nouveaux commissariats de police). En effet, le tourisme ne peut pas se développer là où il y a une absence de sécurité. La commune balnéaire de San Pedro est dotée naturellement d'indéniables plages sur lesquelles le Conseil Municipal a aménagé une marina, un espace public de détente et de repos non loin du Port autonome. Dans cet espace, il y a des paillotes, une aire de jeux et un monument baptisé « Amour-Fraternité-Paix ». Lorsque l'on parcourt le boulevard principal qui dessert cette cité on trouve aux différents giratoires des monuments avec des pelouses en harmonie avec le paysage urbain. Quant à la commune de Tiassalé, le Conseil Municipal a investi dans la construction d'un espace gastronomique baptisé « l'allocodrome municipal » afin d'offrir des espaces de dégustation salubre et convivial à tous ses visiteurs avec une variété de spécialités culinaires portée de toutes les bourses. À titre des réalisations, la Mairie a accordé de l'intérêt à son l'image en assainissant les artères des quartiers, à l'embellissement des espaces verts, à l'édification du monument en hommage à Laurent Pokou « l'homme d'Asmara », célèbre footballeur ivoirien, ainsi qu'à la restauration des vestiges de la colonisation notamment le Pont historique réalisé en 1935. Toutefois, en tant que premier magistrat de Tiassalé, le maire a pris un arrêté municipal en application de la loi n° 64-293 du 1er août 1964 portant Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme. L'application de ladite loi vient pour règlementer les déviations et la dépravation des mœurs occasionnées par les espaces de divertissement. Il a été formellement interdit à la jeunesse âgée de moins de 18 ans

d'être admise dans les débits de boissons sous peine d'emprisonnement et d'amendes des contrevenants de cette disposition. Au-delà de cette loi, le Conseil Municipal a réalisé des aires de jeux intégrées dans établissements de l'enseignement préscolaire et secondaire et des complexes sportifs qui sont sollicités les fédérations sportives pour des compétitions nationales. À ce stade, les trois collectivités locales se sont investies dans les infrastructures de loisirs pour le divertissement et le bien-être physique de leurs populations respectives. Elles organisent chaque des activités socio-culturelles et sportives notamment des tournois de maracana, de marathon, de handball, etc. sous la supervision de la Direction Départementale du Ministère en charge de la jeunesse, des loisirs et des sports. Par exemple à San Pedro, le Conseil Municipal entretient les aires de jeux du complexe sportif Rotary de Séwéké et le stade Auguste Denise. Bien que la commune de Bouaké ait enduré les affres de la crise politico-militaire de 2002 à 2011, son Conseil Municipal a mené des actions d'embellissement afin de redorer l'image de la cité sinistrée par la rébellion. Ainsi, des espaces publics ont été aménagés avec la signature touristique suivante « J'aime Bouaké », surtout la collectivité locale s'est impliquée dans la création du centre artisanat au quartier Kennedy afin de sortir les artisans de l'anarchie et de la précarité dans l'exercice de leur art.

Bref, les collectivités territoriales de San Pedro, Tiassalé et Bouaké ont pris une part active dans la mise en œuvre des compétences de développement touristique par des actions concrètes dont la planche 1 en illustre parfaitement.

Planche 1 : Les réalisations de développement touristique de l'entité décentralisée de San Pedro, Tiassalé et Bouaké



1

2





3

Prise de vue : KOUADIO A., avril 2023

La planche 1 présente les actions d'aménagement urbain réalisées par les collectivités territoriales de San Pedro, Tiassalé et Bouaké. La

photo 1 illustre le monument avec une tête de bélier qui incarne les vertus du premier Président de la République de Côte d'Ivoire son Excellence Félix Houphouët-Boigny (Amour, Fraternité, Paix). Ce monument est édifié sur la marinade au quartier Balmer non loin du port autonome de San Pedro. Quant à la photo 2, c'est la stèle de Laurent Pokou, natif de la commune de Tiassalé et un célèbre footballeur ivoirien faisant partie des meilleurs joueurs de la Coupe d'Afrique des Nations. Il est à côté de la Compagnie d'Électricité Ivoirienne à l'entrée de la ville de Tiassalé. Enfin, la photo 3 présente l'espace public aménagé dont il est écrit « J'aime Bouaké » situé au centre-ville pour accueillir ses visiteurs.

Par ailleurs, la promotion de tourisme a été la seconde action d'investissements des collectivités territoriales. Il s'agit de la valorisation de la culture locale à travers des radios de proximité des communes de Tiassalé, San Pedro et Bouaké. Ces trois conseils municipaux ont privilégié des temps d'antenne pour des émissions socio-culturelles en langue locale. Particulièrement à Tiassalé, le Conseil Municipal a créé une Bourse du Tourisme de Tiassalé (BTT). Cette bourse est un organe local en vue de la valorisation et de la promotion du tourisme local. Son fonctionnement est assuré par la dotation financière de ladite Mairie. Aussi, la promotion du tourisme est meublée par l'organisation d'événements socio-culturels, notamment des foires, de carnavals et des animations artistiques à San Pedro, Tiassalé et Bouaké (Voir le tableau 1).

Tableau 1 : Les actions de promotion touristique de San Pedro, Tiassalé et Bouaké

Communes	Promotion touristique	Observation
San Pedro	-Festival de Saint Pierre ; -Festival artistique « Bolo carnaval » -Festival de musique de San Pedro « Séwé »	La promotion des cultures Kroumen et Winnin, lieu en février. Le second est la démonstration de la danse Bolo super et le troisième est une activité culturelle annuelle, gastronomique et artistique.
Tiassalé	- Festival de grillade de Tiassalé ; - Festival des fanfares - Journée socio-culturelle	Ces événements viennent animer la commune de Tiassalé chaque année par des concours culinaires et artistiques
Bouaké	Foire Forum Carnaval ; Concours culinaire Festival des danses folkloriques	Ils se déroulent chaque année en de la promotion du savoir-faire artistique, culinaire et folklorique.

Source : Direction socio-culturelle des communes de San Pedro, Tiassalé et Bouaké, avril 2023.

Le tableau ci-dessus montre les actions de promotion touristique effectuées par les communes de San Pedro, Tiassalé et Bouaké. Cette promotion est plus marquée par les festivals mettant en vue le folklore, la gastronomie et la beauté féminine. Elle concourt au positionnement de la destination touristique de San Pedro, Tiassalé et Bouaké par les actions événementielles entreprises par les différents conseils municipaux (Voir planche 2).

Planche 2 : Les événements de promotion du tourisme dans les communes de San Pedro, Tiassalé et Bouaké.



1



2



3

Prise de vue : KOUADIO A., avril 2023

La seconde planche montre à travers les différentes photos les événements touristiques à caractère promotionnel dans les collectivités territoriales de San Pedro, Tiassalé et Bouaké. Ainsi, la photo 1 présente une danse guerrière du peuple Kroumen lors du festival saint Pierre de San Pedro. S'agissant de la photo 2, c'est la Journée Internationale de la Route des Esclaves qui tient lieu dans la commune de Tiassalé en mémoire de l'histoire de la traite négrière sur les côtes de l'Océan Atlantique. La photo 3 est une illustration de la célébration de la foire carnaval qui se déroule dans la ville de Tiassalé où les majorettes ont fait des haies afin d'accueillir les officiels lors de son ouverture.

Dans l'ensemble des actions de développement et de promotion touristique, force est de constater que les autorités décentralisées ont eu une part active dans les collectivités territoriales de San Pedro, Tiassalé et Bouaké. Cette part ne pourrait-elle pas apporter des retombées économiques et socio-spatiale desdites entités territoriales ?

2.2 Le bilan socio-économique et recomposition territoriale liée à la promotion touristique dans les collectivités territoriales

Le secteur économique du tourisme est considéré comme un instrument de la colonisation puis de la doctrine du développement dans la recherche d'une cohésion territoriale (M. DIOMBERA, 2013, p. 75). L'organisation territoriale du tourisme est une équation majeure lorsque l'on s'interroge sur les liens entre tourisme et développement. À travers la promotion touristique, les villes de San Pedro, Tiassalé et Bouaké visent à attirer des investisseurs nationaux et surtout étrangers en vue de contribuer au bien-être social. Ces orientations de la politique touristique locale définies par les collectivités territoriales visent à créer une industrie touristique dynamique contribuant à l'activité économique. Les effets socio-économiques ont été largement avancés pour justifier notamment les transformations de la société et des recompositions spatiales et paysagères de San Pedro, Tiassalé et Bouaké. Selon les enquêtes, les différentes populations locales démontrent que leurs conditions de vie ont été améliorées grâce à la promotion touristique et aux différents aménagements en matière de paysage urbain et de bien-être à travers la création d'équipements récréatifs et de services même si ces derniers ne leur sont pas parfois directement destinés. Le tourisme joue un rôle capital dans la vie socio-économique des populations à travers les actions ponctuelles de la part

des collectivités territoires de San Pedro, Tiassalé et Bouaké. Celles-ci sont essentiellement orientées vers la construction d'équipement de jeux, l'embellissement des espaces publics et des animations culturelles. Ces réalisations se présentent au niveau de San Pedro, Tiassalé et Bouaké comme suit : les festivals (Saint Pierre, des fanfares et le forum carnaval). A ces actions, s'ajoutent des interventions des sociétés civiles dans les San Pedro, Tiassalé et Bouaké ont bénéficié de l'appui de subvention au niveau de la radio locale dans la promotion culturelle et des travaux réfection de centres polyvalents dont le coût est estimé 112.080.460 F CFA en 2005.

Encore, faudrait-il s'engager dans la voie d'un développement viable des activités touristiques, en permettant aux populations locales de tirer réellement profit du secteur, grâce à des réalisations concrètes qui contribuent véritablement à l'améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de vie jusqu'ici marquées par une pauvreté qui a fini de sédimenter la précarité de leurs moyens d'existence rudimentaires. L'électrification, les routes et l'eau, de même que les emplois, liées un tant soit peu aux réalisations de San Pedro, Tiassalé et Bouaké devraient impérativement être aux bénéfices des populations locales.

De par sa nature transversale, le tourisme exerce un fort pouvoir d'entraînement sur les économies locales. Il participe au ralentissement du rythme de l'exode rural et soutient l'agriculture dans les régions périphériques à partir des matières premières et des produits agricoles locaux (voir planche 3).

Planche 3 : L'activité agricole pourvoyeuse de denrées alimentaires au tourisme

1



2



Prise de vue : KOUADIO A., mai 2023.

La planche 3 présente l'un des caractères transversaux du tourisme à travers l'activité agricole. Ainsi, la photo 1 montre une riziculture à San Pedro et la photo 2 une parcelle de maraîchère qui rentre dans les menus confectionnés par les espaces gastronomiques. La pratique de la riziculture et de la maraîchère contribue à frein l'exode rural des jeunes dans les communes de San Pedro, Tiassalé et Bouaké.

Il participe aussi au renforcement des capacités communicationnelles, relationnelles et entrepreneuriales de certaines catégories de population. Au-delà des achats que les touristes effectuent sur place, ils contribuent à la stimulation des ventes des produits agricoles, artisanaux des sculpteurs de Bouaké à la fin de leur séjour. Parfois, ils participent eux-mêmes à la promotion de façon efficiente de ces produits qu'ils viennent d'acheter. Toutefois, il est à regretter que la consommation des produits locaux dans le secteur touristique se situe encore à un niveau très marginal. En effet, les arrivées touristiques

représentent d'immenses opportunités pour les artisans et les vendeurs ambulants. De même, les touristes accueillis dans les villes de San Pedro, Tiassalé et Bouaké consomment au niveau des restaurants, des hôtels ou des centres de loisirs. Sur le plan culturel, le tourisme tel que pratiqué au niveau des collectivités territoriales de San Pedro, Tiassalé et Bouaké contribue à la préservation et à la promotion du patrimoine. Les effets du tourisme concernent aussi la découverte des valeurs culturelles et cultuelles. Il contribue également au renforcement de l'identité territoriale. Son développement permet de renforcer l'identité locale et soutien la valorisation des espaces de vie. Il peut contribuer au renforcement du sentiment d'appartenance territoriale dans l'intégration des populations. Il joue un rôle de socialisation et d'appartenance communautaire tant pour les touristes que pour les populations locales face à l'appauvrissement du lien social quotidien. Il convient de réaliser que les actions de développement et de promotion touristique de la part des communes de San Pedro, Tiassalé et Bouaké ont trouvé leur marque d'identité dans le positionnement des destinations du tourisme local. Ce qui apporte une valeur ajoutée et un appoint dans le tissu économique de celles-ci.

3- Discussion

La contribution sur le bilan de la décentralisation à travers la promotion touristique dans les communes de San Pedro, Tiassalé et Bouaké a eu des résultats probants issus des compétences transférées par l'État ivoirien. Ces résultats sont soutenus par un cadre juridique qui manque de mesures d'accompagnement de la part de celui-ci. Selon M. DIOMBERA (2013, p. 49), les textes en la matière sont très clairs. Le transfert des compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales par la loi n° 96-07 du 22 mars 1996 donne plein pouvoir à la collectivité locale de contribuer à l'aménagement du territoire. L'article 1er des principes fondamentaux et des modalités du transfert des compétences préconise que la communauté rurale concoure avec l'État à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, éducatif, social, sanitaire, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection, à la mise en valeur de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie. Par contre, J.-P. A. KOUTOUA et E. K. KOUAKOU (2019, p. 115) abordent dans le sens qu'après plus de trente (30) années d'application. Le cadre juridique et

réglementaire censé apporter une caution juridique au processus de décentralisation a du mal à s'intégrer dans les habitudes des populations. Pour réussir un tel challenge, A. SOMA et S. MARE (2022, p. 29) proposent une prise en compte du secteur touristique dans la planification spatiale. Cette répartition spatiale en zones à vocation touristique est également retenue par le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire. Certaines collectivités territoriales ont déjà initié dans le cadre de la coopération décentralisée, des démarches de tourisme alternatif qui complètent et valorisent les actions de partenariat conduites avec les collectivités du Sud ou d'autres zones géographiques. Elles s'appuient sur les initiatives similaires dans leurs propres territoires (J. DUPLAN et N. WIT, 2006, p. 15). Cependant, M. E. B. BADJI (2017, p. 11) souhaite une nouvelle réforme de la décentralisation sous le nom de l'acte III de la décentralisation suscite beaucoup d'intérêts pour le tourisme. En effet, avec le plein pouvoir octroyé aux élus locaux prévus par la nouvelle réforme, il est alors possible de travailler dans le cadre d'amener ces derniers à accorder plus d'importance au secteur touristique. Dans un bref délai, le tourisme peut devenir un des piliers majeurs de l'économie des collectivités. Plus tard, à la suite du processus de décentralisation intégrale née de la volonté de permettre l'exercice du pouvoir local, il y a eu une mutation dans le statut des villages-centres. Certains ont été rattachés à la commune de Ouagadougou comme viennent de l'affirment L. YAMEOGO et N. R. GANSAONRE (2012, 82). Concernant A. K. KOUADIO (2021, p. 179) atteste que la mairie de Tiassalé ne dispose pas d'un plan de développement d'un plan de développement touristique spécifique, mais est pris en compte dans le programme triennal. Au terme de cette analyse critique, il convient de constater qu'il y a peu d'auteurs qui ont fait des recherches concernant le bilan du transfert de compétences en matière de promotion touristique dans les collectivités territoriales. Malgré ce transfert, les textes juridiques portent à interprétation, ce qui rend laborieuses les tâches des élus locaux.

Conclusion et recommandations

Au regard de tout ce qui précède, il ressort que les actions de développement et de promotion touristique des villes de San Pedro, Tiassalé et Bouaké trouvent leur appui dans un cadre juridique, la loi

n°2003-208 du 07 juillet 2003. Ce transfert a permis d'instituer des festivités marquant l'identité culturelle et des aménagements urbains ponctuels desdites collectivités territoriales. Ces actions mises en place ont contribué booster l'économie locale et le paysage urbain à travers à la réalisation des embellissements des espaces publics, de marinade et des monuments. Ainsi, l'hypothèse qui stipule que la décentralisation via la promotion du tourisme est un levier de redynamisation économique et de recomposition territoriale des communes de San Pedro, Tiassalé et Bouaké est confirmée. Dès lors, l'objectif de cette contribution est également atteint. Comme perspectives de recommandations, il serait envisageable d'étendre le champ d'études à d'autres collectivités territoriales. Ainsi, nous pouvons recommander deux perspectives en matière de promotion touristique dans les entités décentralisées. Il s'agit entre de la mise en place d'une stratégie de développement touristique et culturel (SDTC) avec un plan d'action à court terme, c'est-à-dire de 3 à 5 ans et de la mise en place d'une agence communale du tourisme (ACT) en vue de l'opérationnalisation de la politique nationale du tourisme dans lesdites collectivités territoriales. À terme, ces deux stratégies permettraient le positionnement touristique de la destination Côte d'Ivoire.

Références bibliographiques

ADOMON Athanase, 2015, *Bilan de la politique de décentralisation en Côte d'Ivoire : cas des communes d'Alépé, de Taabo et de Yopougon*, Thèse Unique de Doctorat, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan,

BADJI El Bachir Mohamed, 2017, *la décentralisation, un moyen de valorisation du patrimoine et de développement du tourisme dans la commune de Sindian* (Sud du Sénégal), Mémoire d'Histoire, 91 p.

DUPLAN Jérôme et WIT Nicolas, 2006, *Coopération décentralisée, tourisme responsable et solidaire et développement des territoires*, Vade-mecum de la direction générale de la coopération internationale et du développement du Ministère des Affaires étrangères de Slovénie, 94 p.

HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, *Développement aménagement, régionalisation en Côte d'Ivoire, Editions Universitaires de Côte d'Ivoire*, Collection Essai, Abidjan, 359 p.

KOUADIO Kouakou Abraham, 2021, *Tourisme et développement dans le département de Tiassalé*, Thèse Unique de Doctorat en Géographie Humaine et Économique à l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, 425 p.

KOUTOUA Jean-Pierre et KOUAKOU Kouassi Éric, 2019, *Le non-respect du cadre juridique et règlementaire de la politique de décentralisation et ses conséquences sur le développement de la commune de Grand-Bassam en Côte d'Ivoire*, in Revue Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé, Vol. 21, n°3, pp. 115-129.

SOMA Assonsi et MARE Soumaïla, 2022, *Territorialité et attractivité des sites touristiques de la zone Ouest du Burkina Faso*, in Revue Akofena, Vol.2, n°006, pp. 29-44.

YEMEOGO Lassane et GANSAONRE Noël Roger, 2012, *Le tourisme dans l'économie locale des communes rurales péri-urbaines d'Ouagadougou* (Burkina Faso), Géo-Regards-Tourisme, Évolution des pratiques, n° 5, pp. 75-94.

Structures éditoriales du groupe L'Harmattan

L'Harmattan Italie
Via degli Artisti, 15
10124 Torino
harmattan.italia@gmail.com

L'Harmattan Hongrie
Kossuth l. u. 14-16.
1053 Budapest
harmattan@harmattan.hu

L'Harmattan Sénégal
10 VDN SICAP AMITIE 3
BP 45034 Dakar-Fann
direction@senharmattan.com

L'Harmattan Cameroun
Tsinga/Derrière polyclinique FECAFOOT
BP 11486 Yaoundé
Jacques.koukam@harmattan.fr

L'Harmattan Burkina Faso
Villa 281, secteur 23 623, rue 14.32
Ouagadougou
zagbie@outlook.fr

L'Harmattan Guinée
Almamya, rue KA 028 OKB Agency
BP 3470 Conakry
harmattanguinee@yahoo.fr

L'Harmattan RDC
185, avenue Nyangwe
Commune de Lingwala – Kinshasa
matangilamusadila@yahoo.fr

L'Harmattan Congo
219, avenue Nelson Mandela
BP 2874 Brazzaville
deunovmikhael@gmail.com

L'Harmattan Mali
Immeuble Mgr Jean Marie Cissé
Aci Hamadallaye
BP 145 Bamako
syllaka@yahoo.fr

L'Harmattan Togo
Djidjole – Maison Amela
face EPP BATOME
02 BP 20680 Lomé
didieramela11@gmail.com

L'Harmattan Côte d'Ivoire
Résidence Karl – Cité des Arts
Abidjan-Cocody
03 BP 1588 Abidjan
harmattan.ivoire@gmail.com

L'Harmattan Bénin
Rue 604, (Immeuble à l'entrée
de la rue UCAO- Cite de Saint-Jean)
Cotonou
stepcorpus@gmail.com

Nos librairies en France

Librairie internationale
16, rue des Écoles
75005 Paris
librairie.internationale@harmattan.fr
01 40 46 79 11
www.librairieharmattan.com

Librairie des savoirs
21, rue des Écoles
75005 Paris
librairie.sh@harmattan.fr
01 46 34 13 71
www.librairieharmattansh.com